CONDITIONS GÉNÉRALES SPÉCIFIQUES AU SERVICE OPÉRATIONS COURANTES ILLIMITÉES

Dans le cadre de ce service, la Caisse d'Epargne s'engage à ne pas facturer :

- les virements SEPA, occasionnels ou permanents, que la demande du titulaire ait été faite en agence, par téléphone ou internet.
- Les prélèvements SEPA, occasionnels ou permanents,
- les frais d'envoi du (des) chéquier(s) à domicile,
- les recherches simples de document(s) de moins d'un an effectuées sur le compte de dépôt du titulaire,
- la réédition du(des) code(s) secret(s) de la(des) carte(s) détenue(s) à la Caisse d'Epargne par le titulaire,
- l'émission de chèque(s) de banque,

Le prix du service est mentionné dans les « conditions tarifaires » applicables à la clientèle des Particuliers disponibles en agence et sur internet.

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE DE RHÔNE ALPES – CERA (Caisse d'épargne Rhône Alpes), Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financieet financier, société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital de 1 150 000 000 euros dont le siège social est situé 116, Cours Lafayette – BP 3276 – 69404 LYON cedex 03, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 384 006 029, Intermédiaire d'assurance, limmatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760

